

ANNEXE 2
STRUCTURATION DES PREPARATIONS EN3S

CYCLE CAPDIRIGEANTS EN3S	CONCOURS D'ENTREE A L'EN3S
<p>Initialement réservé aux Agents de Direction non diplômés de l'en3s, le CESDIR rénové désormais appelé CapDIRigeants devient une voie de promotion à destination des cadres à haut potentiel et dotés d'une solide expérience professionnelle. Cette nouvelle formation, dispensée par l'en3s, permet l'obtention d'un certificat qualifiant dénommé CapDIRigeants. Cette voie est complémentaire à celle du Concours de l'en3s.</p> <p>A. Les épreuves de sélection au Cycle CapDIRigeants en3s</p> <p>L'accès au Cycle de formation CapDIRigeants est conditionné à :</p> <ol style="list-style-type: none"> une épreuve écrite intitulée « Etude de cas portant sur des questions managériales incluant notamment des aspects de stratégie, d'organisation et de ressources humaines » Durée 4 heures - Coefficient 1 ; un entretien professionnel de type « Entretien avec le jury », dont la finalité est d'évaluer les connaissances, le savoir-faire et les compétences managériales des candidats Durée 30 minutes - Coefficient 2 ; une évaluation de leurs aptitudes personnelles et de leur potentiel d'évolution par des tests adaptés (écrits, entretiens). <p>Pas de note éliminatoire.</p> <p>En 2015, 28 places sont proposées au CapDIRigeants.</p> <p>Le site de l'en3s met à votre disposition la brochure présentant CapDIRigeants, le sujet de l'épreuve écrite, la meilleure copie et le rapport du jury de l'année 2014</p>	<p>✓ <u>Epreuves écrites d'admissibilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 1ère épreuve : 1 matière à choisir au moment de l'inscription parmi : <ul style="list-style-type: none"> Composition portant sur un sujet relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociologiques et culturels en France ou dans le monde Composition de <u>Droit Public</u> * Composition de <u>Sciences économiques</u> * <u>Étude de cas</u> portant sur des questions managériales incluant notamment des aspects de stratégie, d'organisation et de ressources humaines. Durée 5 heures - Coefficient 5 - Note éliminatoire < 6/20 2ème épreuve : Note de synthèse à partir d'un texte ou d'un dossier de caractère administratif - Durée 4 heures - Coefficient 4 - Note éliminatoire <6/20 3ème épreuve : Composition sur un sujet relatif aux grandes <u>questions sanitaires et de protection sociale</u> Durée 4 heures - Coefficient 6 - Note éliminatoire < 6/20 <p>✓ <u>Epreuves orales d'admission :</u> 3 épreuves obligatoires communes aux deux concours</p> <ul style="list-style-type: none"> 1ère épreuve : un entretien avec le jury : <ul style="list-style-type: none"> A partir d'une lettre de motivation et d'un curriculum-vitae détaillé. Le candidat se présente en dix minutes puis converse avec le jury. Durée 30 mn - Coefficient 6 - Note éliminatoire < 6/20

- 2ème et 3ème épreuves : 2 épreuves techniques orales à choisir au moment de l'inscription parmi :

- Droit du travail
- Questions sanitaires et de protection sociale
- Droit public *
- Santé publique
- Économie *
- Science politique
- Gestion comptable et financière
- Statistiques

Sujet tiré au sort par le candidat et préparé pendant 20 mn.
Durée 30 mn - Coefficient 3 (chacune)

** le choix de cette épreuve à l'écrit, interdit de la choisir à l'oral.*

En 2015, 28 places sont proposées au concours interne.

Le site de l'en3s met à votre disposition : la brochure présentant le concours ainsi que les sujets et les meilleures copies des concours précédents, ainsi que le rapport du jury.

PREPARATION CAPDIR (SELECTION CAPDIRIGEANTS EN3S)	PREPARATION RENOVEE AU CONCOURS D'ENTREE EN3S
<p>A partir de 2015, quatre principales modifications sont apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ une sélection à l'entrée pour accéder à la Préparation CAPDIRigeants ; ✓ l'ajout de devoirs sur table pour l'épreuve écrite dans les conditions de l'examen ; ✓ des groupes inférieurs à 30 personnes afin de passer de l'information à la formation ; ✓ un dispositif redécoupé sur trois semaines au lieu de deux. <p>1.1. <u>UN PROCESSUS DE SÉLECTION</u></p> <p>Il a été retenu comme épreuve de sélection, une épreuve orale de 30 minutes à partir des éléments contenus dans le dossier d'inscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ d'une lettre de motivation pour accéder à la formation CapDIRigeants : cette lettre précise notamment les compétences et expériences acquises mais surtout le projet professionnel du candidat ; ✓ d'un Curriculum Vitae avec photographie comportant notamment le descriptif des réalisations professionnelles du candidat, il récapitule l'itinéraire professionnel, la nature et le niveau des responsabilités exercées, ainsi que les expériences significatives dans les domaines du management. <p>Cet entretien, mené par un binôme composé d'un agent de direction de l'institution et/ou d'un membre de l'IGAS ou de la Cour des comptes, a pour objet de mesurer la capacité du candidat à exprimer sa motivation pour accéder à une fonction d'agent de direction et à décrire son projet professionnel.</p> <p>Le jury national de proclamation des résultats, composé du Directeur de l'Ucanss (ou de son représentant), d'un représentant de chaque caisse nationale et des organisations syndicales, proclamera l'admission à la préparation. Il élaborera une jurisprudence qui rendra transparent le processus de sélection.</p> <p>Le jury national proclame au regard du nombre de postes offerts pour la préparation, les candidats admis.</p> <p>Si le jury repère des carences, l'inscription du candidat sera repoussée à une année ultérieure afin de lui éviter de perdre une de ses chances de passer le CapDIRigeants.</p>	<p>LES AXES STRUCTURANTS DE LA RÉNOVATION</p> <p>1.2. <u>UN NOUVEAU PROCESSUS DE SÉLECTION ET D'ORIENTATION</u></p> <p>A partir de la 56ème promotion, le diagnostic initial de sélection et d'orientation aura un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ évaluer le potentiel du candidat à se projeter et à tenir la fonction d'agent de direction ; ✓ proposer au candidat, le cas échéant, un parcours de formation individualisé. <p>Le diagnostic vise à renforcer et fiabiliser l'évaluation des candidats dans les domaines de la connaissance de la protection sociale, des capacités rédactionnelles et organisationnelles et à mieux identifier le profil et la personnalité du candidat.</p> <p>Cette évaluation croisée permettra également de retenir des candidats qui n'ont pas les prérequis pour intégrer directement la préparation classique, fondée sur un entraînement intensif aux épreuves du concours, afin de leur proposer un parcours adapté de renforcement des prérequis.</p> <p><u>Présentation des épreuves du diagnostic de sélection et d'orientation</u></p> <p>Le diagnostic se déroule sur une journée.</p> <p>A. <u>Entretien de motivation avec le jury (30 minutes - coefficient 2) :</u></p> <p>Cet entretien, mené par un binôme composé d'un agent de direction de l'institution et d'un membre de l'IGAS ou de la Cour des comptes, a pour objectif de mesurer la capacité du candidat à s'investir dans la préparation, à exprimer sa motivation pour accéder à une fonction d'agent de direction et à argumenter son projet professionnel.</p> <p>B. <u>QCM de protection sociale (30 minutes - coefficient 1) :</u></p> <p>Ce test sur table permettra d'évaluer les connaissances fondamentales en Protection Sociale.</p>

Les résultats de la sélection sont restitués aux candidats après publication des résultats d'admission à la Préparation.

Présentation de l'épreuve

Les candidats remplissant les conditions administratives sont convoqués afin de passer un entretien de motivation.

Lors de cette convocation, il leur est demandé de préparer leur présentation dans le format attendu lors des épreuves d'accès (Présentation de 5 à 8 minutes maximum).

L'entretien de motivation pour accéder à des fonctions de direction :

Entretien de 30 minutes face à un jury composé de deux membres, Agents de direction de l'institution et/ou membres de l'IGAS ou de la Cour des comptes.

Cet entretien a pour but de mesurer la capacité du candidat à exprimer sa motivation pour accéder à une fonction d'agent de direction et à décrire son projet professionnel.

Les documents joints au dossier d'inscription servent aux échanges avec le jury.

Spécificités pour les Agents de Direction :

Une inscription directe à la préparation sans passer par les épreuves de sélection et d'évaluation.

1.2. LA PRÉPARATION

Cette formation de 14 jours en présentiel est organisée en modules optionnels et elle est composée de trois grands thèmes :

- ✓ **Accompagnement à la constitution du dossier d'inscription Liste d'Aptitude L3 et Cycle CapDIRigeants** (1 h) : appui à la rédaction de la lettre de motivation et du curriculum vitae en amont du dépôt de candidature.
- ✓ **Entraînement à l'entretien professionnel :**
 - **Module 1 - Protection sociale**
 - Module : Comprendre la protection sociale (2 jours) ;
 - Module : Actualités et enjeux (3,5 jours).

C. Epreuve écrite (1 heure - coefficient 2) :

Le candidat devra répondre à des questions portant sur un texte de culture générale, avec au moins une question ouverte.

Cette épreuve vise à analyser les aptitudes des candidats à comprendre et sélectionner les informations pertinentes et à rédiger un texte argumenté.

D. Test d'aptitudes relationnelles -SOSIE (45 minutes - non noté) :

Le test proposé, nommé « SOSIE 2ème génération », aura pour objectif de détecter le potentiel managérial des candidats.

En effet, outre l'inventaire de personnalité, le SOSIE a été construit pour fournir un rapport détaillé qui résume le profil du candidat dans les dimensions suivantes : vision stratégique, esprit d'entreprise, ouverture au changement, capacité à motiver, organisation/rigueur, gestion d'équipe, communication et ressources personnelles.

A l'issue du test, une grille récapitulative validée par un professionnel certifié, donnera une vision globale du potentiel managérial de chaque candidat.

Cet éclairage sur les aptitudes relationnelles ne fera pas l'objet d'une notation mais il permettra d'avoir des éléments complémentaires pour orienter le candidat vers le cycle 1 ou 2 de la préparation.

Dans tous les cas, les candidats se verront remettre un rapport descriptif qui leur permettra de mieux cerner leurs forces et leurs axes de progrès.

1.2. UNE PRÉPARATION EN DEUX CYCLES

La préparation interne au concours d'entrée à l'En3s 2015 comprendra deux cycles :

✓ **LE CYCLE 1 : RENFORCEMENT DES PRÉREQUIS (15,5 jours maximum)**

Ce cycle de renforcement sera préconisé par la commission pédagogique suite aux résultats du diagnostic initial de sélection et d'orientation.

Il concernera les candidats dont certains prérequis (connaissance de l'environnement institutionnel, élaboration du projet professionnel, efficacité rédactionnelle...) nécessitent d'être renforcés afin de suivre avec bénéfice le cycle 2.

- **Module 2 - Entretien professionnel :**
 - Module : Fondamentaux de l'entretien professionnel (2 jours);
 - Module : Réussir son entretien professionnel (3,5 jours).
- **Entraînement à l'épreuve écrite :** Préparation à l'étude de cas (3 jours) : méthodologie et entraînements - Devoirs intersessions obligatoires.

L'enseignement est essentiellement ciblé sur la présentation des méthodologies et un entraînement à l'épreuve écrite et à l'épreuve orale. Les séances d'entraînement à l'épreuve écrite permettent, par la correction des devoirs, l'appropriation de la méthodologie de l'épreuve.

Pour ce qui concerne les séances de protection sociale, les intervenants communiquent les clefs afin d'analyser et de problématiser les grands sujets de protection sociale. Il est nécessaire pour tirer profit de ces séances d'avoir travaillé bien en amont les thèmes abordés.

Les modules sont renforcés par des travaux intersessions. Ils permettront une progression sous forme de palier et aborderont chaque thématique.

L'objectif recherché à travers ces travaux est de maintenir entre les stages, la mobilisation initiale et de rappeler le niveau attendu pour les épreuves d'accès. Compte tenu du laps de temps limité entre le début de la préparation et les épreuves, il semble important de rappeler que les modules de préparation doivent être complétés par un travail personnel.

Des enquêtes individuelles de satisfaction de la formation seront réalisées à l'issue de la formation.

Composé de modules à la carte, il s'articule autour de quatre dimensions :

- **Stratégie professionnelle et stratégie de concours :** présentation de la filière agent de direction, consolidation du projet professionnel, accompagnement au choix des épreuves
- **Efficacité rédactionnelle :** atelier d'écriture, lecture rapide...
- **Connaissance de l'environnement institutionnel :** protection sociale, fondamentaux juridiques et économiques
- **Efficacité professionnelle :** gestion du temps, communication orale ...

✓ **LE CYCLE 2 : ENTRAÎNEMENT AUX ÉPREUVES DU CONCOURS (37,5 jours)**

C'est la préparation classique obligatoire qui s'articule autour de la problématisation des thématiques de protection sociale, de la méthodologie des épreuves, des travaux dirigés, des devoirs intersessions et devoirs sur table, de la préparation aux épreuves orales.

- **Savoir problématiser :** protection sociale
- **Epreuves écrites :** entraînements sur table, corrections collectives et individuelles, travaux dirigés, devoirs intersessions.
- **Préparation à l'entretien avec le jury :** accompagnement CV et lettre de motivation, présentation de l'épreuve, simulation d'entretien
- **Epreuves techniques orales :** présentation du contenu des épreuves, entraînements.

1.3. UNE NOUVELLE INSTANCE : LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

A l'issue de la phase des diagnostics, la sélection et l'orientation des candidats seront proposées par une commission pédagogique, composée des référents des équipes d'évaluation et d'un représentant de l'Ucanss en charge de ce dispositif.

La commission pédagogique proposera au jury national de proclamation, la liste des candidats admis en cycle 1, renforcement des prérequis, à hauteur de 70 personnes maximum.

Le jury national de proclamation des résultats, composé du Directeur de l'Ucanss (ou de son représentant), d'un représentant de chaque caisse nationale et des organisations syndicales, proclamera, sur proposition de la commission pédagogique l'admission en préparation, cycle 1 et cycle 2.

	<p>Pour les candidats ayant suivi le cycle 1, cette commission pédagogique par délégation du jury national de proclamation, suite à l'évaluation des acquis des stagiaires, proclamera la suite du parcours du candidat : non admis ou admis en cycle 2.</p>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------